Givors
Rhône

MOBILITÉ DURABLE - LE GUIDE

Nouveau créneau pour le stationnement à Givors

MODE D'EMPLOI

Le disque de stationnement européen

À QUOI ÇA SERT ?

La zone bleue, qui autorise le stationnement gratuit des véhicules, a pour but de permettre la rotation des stationnements, particulièrement sur des voies commerçantes et à fort trafic, afin notamment d'éviter des arrêts en double file, dangereux pour la circulation. Cette autorisation de stationnement gratuit se doit donc d'être limitée dans le temps. **Cette durée limitée du stationnement est contrôlée par un disque, qui doit être apposé en évidence à l'avant du véhicule en stationnement**.

OÙ L'UTILISER ?

Sur toutes les voies et parkings signalés en zone bleue dans le centre-ville de Givors et le quartier de Canal. Consultez le plan en pages 4-5. Un marquage au sol et des panneaux de signalisation informent l'usager de la présence d'une zone bleue et de la durée de stationnement autorisée.

QUAND L'UTILISER ?

Le temps maximal de stationnement n'est plus de 1h30, comme c'était le cas sur l'ancien modèle, mais laissé à la libre appréciation des communes, grâce à une graduation du disque en tranches horaires de 10 minutes. **À Givors, le temps maximal permis en zone bleue est de 2 heures.**

Le défaut d'utilisation du disque adéquat est sanctionné par une amende correspondant aux contraventions de première classe, soit une amende forfaitaire de 17 €.

COMMENT L'ACQUÉRIR ?

Ces disques sont disponibles gratuitement en mairie jusqu'au 1er janvier 2014 (jusqu'à épuisement des stocks) sur présentation par l'administré des justificatifs (pièce d'identité, carte grise du véhicule concerné et justificatif de domicile) et dans certaines boutiques du centre-ville. Ces disques pourront également être trouvés dans diverses boutiques et magasins du centre ville pendant la période considérée, mais aussi comme d'habitudes dans les commerces spécialisés et bureaux de tabac.

MODE D'EMPLOI

le macaron résident

QUI PEUT L'UTILISER ?

Le macaron s'adresse au Givordin domicilié dans la zone "résident centre-ville", souhaitant stationner son véhicule à proximité de son domicile, sans être contraint par le temps maximal de stationnement de 2 heures.

Le stationnement en un même point est cependant interdit au-delà de 48 heures consécutives. Le macaron résident est valable un an à compter de sa date d'acquisition par l'administré. En cas de ré-immatriculation du véhicule, l'usager devra acquérir un nouveau macaron. Idem en cas de perte du macaron.

Un dispositif spécifique sera rapidement mis en place à l'attention des professionnels travaillant dans le centre-ville. Il sera accessible sur présentation d'une carte-grise, d'une pièce d'identité et d'une attestation de l'employeur. Il accordera les même droits que le macaron résident mais à un tarif plus élevé et mensualisé.

OÙ L'UTILISER ?

Il peut être utilisé sur toutes les voies signalées "zone bleue" à l'intérieur du périmètre "résident centre-ville" (voir plan pages 4-5).

COMMENT L'ACQUÉRIR ?

Vous pouvez l'obtenir dès le 16 septembre, par la présentation en mairie d'une pièce d'identité, la carte grise du véhicule concerné ainsi que d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois). Le prix de ce macaron est fixé à 5 € par an.

Localisez

les zones de stationnement

Légende

Zone rouge
Passage de 20 minutes à 1 heure de stationnement.

Zone bleue
2 heures de stationnement avec le disque européen.
Lors du prochain conseil municipal le 15 octobre prochain, il sera proposé d'ajouter la rue Fleury Neuvesel en zone bleue.

Zone verte
Stationnement libre dans le respect du code de la route.

Zone résident centre-ville
Stationnement non réglementé en zone bleue pour les riverains sur apposition du macaron sur le pare-brise. *Le stationnement en un même point doit être inférieur à 48 heures consécutives.*

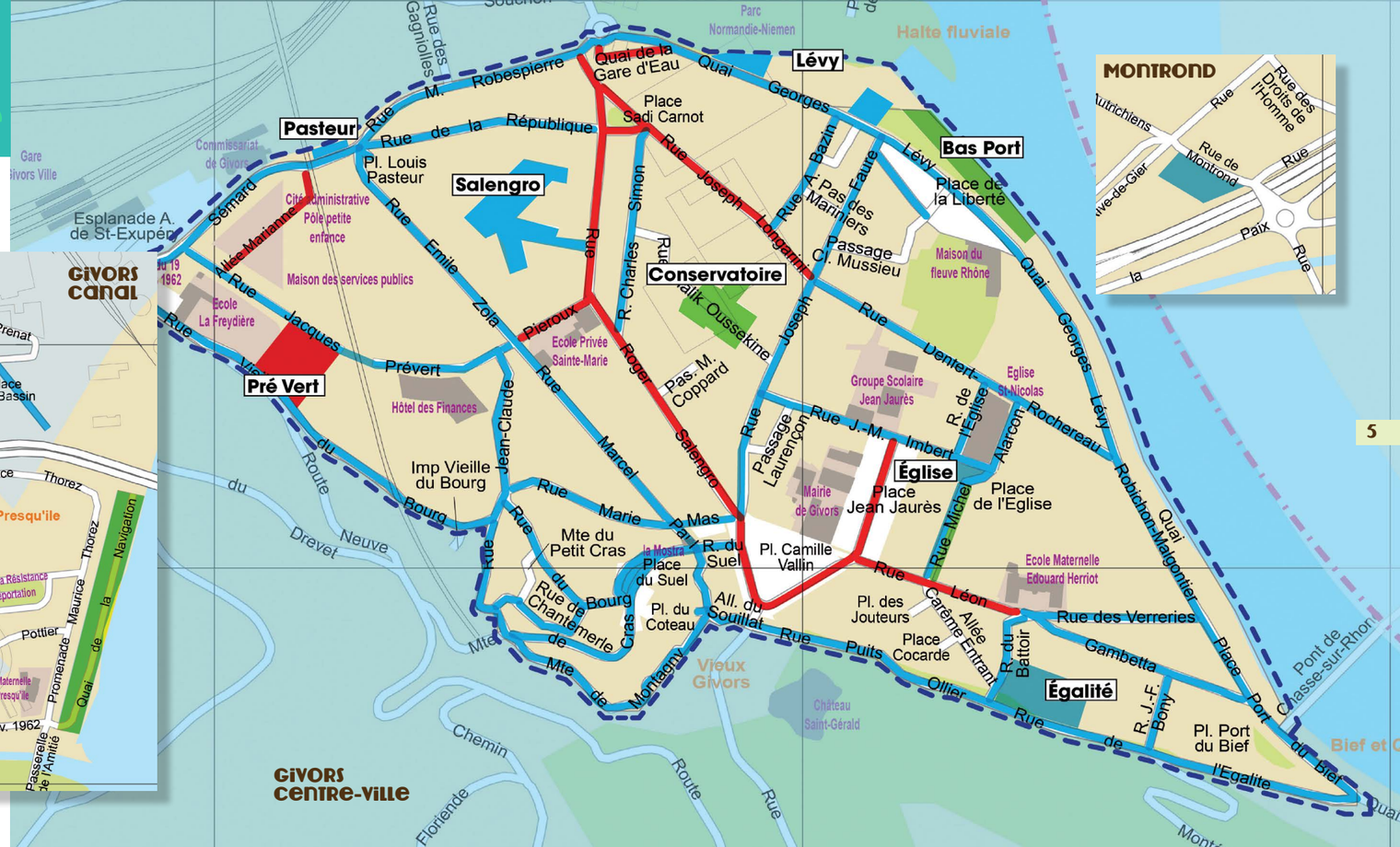

Les parkings à Givors

ZONE ROUGE

Parking du Pré Vert
rue Jacques-Prévert / rue Vieille du Bourg
45 places

ZONE BLEUE

Parking rue Roger-Salengro
120 places

Parking Égalité
rue de l'Égalité / rue Léon-Gambetta
90 places

Parking place du Bassin
67 places

Parking square Pierre-Dupont
55 places

Parking Espace nautique
place François-Zacharie
46 places

Parkings Lévy
quai Georges-Lévy (avant et après Kyriad)
25 + 15 places

Parking Antoine-Picard
rue Honoré-Pététin / rue Jean-Ligonnet
27 places

Parking bas de Montrond
rue de Montrond
21 places

Parking square Jules-Mouton
20 places

Parking Jean-Berry
rue Honoré-Pététin
15 places

Parking place du Suel
10 places

ZONE VERTE

Parkings de la gare
rue Pierre-Sémard
595 places

Parking Mornantais
avenue Youri-Gargarine / rue Romain-Rolland
240 places

Parking Conservatoire
rue Malik-Oussekine
137 places

Parking Libération
rue Léo-Lagrange
119 places

Parking Navigation
quai de la navigation
150 places

Parking Delaune
rue Auguste-Delaune
85 places

Parking Bas Port
quai Georges-Lévy
60 places

Parking Allende
Palais des sports S. Allende
32 places

Parking Saint-Gérald
rue Saint-Gérald
20 places

Dates clés à retenir

Lundi 16 septembre
Mise à disposition en mairie du macaron résident, pour les habitants du centre-ville.

Du lundi 21 octobre au 4 novembre
Période transitoire de mise en œuvre du plan de stationnement avec une période de sensibilisation.

Lundi 4 novembre
Mise en place effective du plan de stationnement.

Mairie de Givors Direction de la communication - Conception graphique : Laura Sibué - Impression : PublicImprim